

La phase 1:

Suite aux travaux techniques et juridiques réalisés par les services de la Ville et d'Est Ensemble, la nouvelle majorité a pris acte du périmètre de la phase 1. Ce périmètre correspond à la réalisation de la voie douce principale qui traverse le quartier pour laquelle le marché a été attribué et va être transféré à Est Ensemble, des lots qui la bordent, de la voie parallèle (voie A), ainsi que de la place principale qui accueillera les commerces en RDC des bâtiments qui l'encadrent.

Nous devons prendre acte que la démolition de la barre H, dont le permis de démolir a été délivré en 2019, est indispensable à la réalisation d'une voie structurante (voie douce principale) reliant la future station de métro à son ouverture vers le parc.
Les premiers relogements de cette barre sont en cours. L'opération de logements neufs du 35, rue Benfleet fait partie des opérations de logements qui seront mobilisées pour ces relogements.

Les lots 6a (33 logements privés), 3-4 (55 logements privés et 15 sociaux) et 5 (37 logements privés) sont en chantiers. Pour autant, la programmation des espaces publics concernés au sein et autour (square/city-stade) de ces trois lots sera repensée avec les habitant·es.

